



## DÉCISION DU MAIRE N° 2022-58-1.1.19

**Marché n° 2018-14 des travaux de construction et réhabilitation du complexe sportif  
et culturel du Trait d'Union - Lot n° 18 "Électricité"  
Modification de marché n° 10**

**La maire de la commune de Saint-Georges-d'Oléron,**

Vu le code de la commande publique et notamment son article L2194-1,

Vu la délibération du conseil municipal n° 30-2020 en date du 11 juin 2020 donnant délégations au maire dans un certain nombre de domaines de l'administration communale et notamment en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (4°) ;

Considérant la notification du marché n° 2018-14 ainsi que les notifications des modifications de marché n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 pour les travaux de construction et réhabilitation du complexe sportif et culturel du Trait d'Union (Lot n°18 "Électricité") à la sarl EME (Agence Poitou-Charentes) domiciliée 4 rue de Laumont à NAINTRÉ (86530) ;

Considérant la fourniture et pose d'un spot et de plusieurs prises complémentaires à la demande du maître d'ouvrage mais aussi la reprise de travaux de câblage et équipement vidéo ;

**DÉCIDE :****Article 1 :**

Le marché n° 2018-14 sus décrit est rectifié par modification de marché n° 10 en plus-value de 3 486,98 € HT en portant ainsi le montant à 321 312,51 € HT (385 575,02 € TTC).

**Article 2 :**

Cette décision sera transmise à la sous-préfecture de Rochefort au titre du contrôle de légalité et information en sera faite au conseil municipal lors de sa plus proche réunion.

Fait à SAINT-GEORGES-D'OLÉRON, le 9 août 2022.

**La maire,  
Dominique RABELLE**

La maire soussignée certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise à la sous-préfecture de Rochefort le 9 août 2022 et affichée le 9 août 2022

**Dominique RABELLE**

